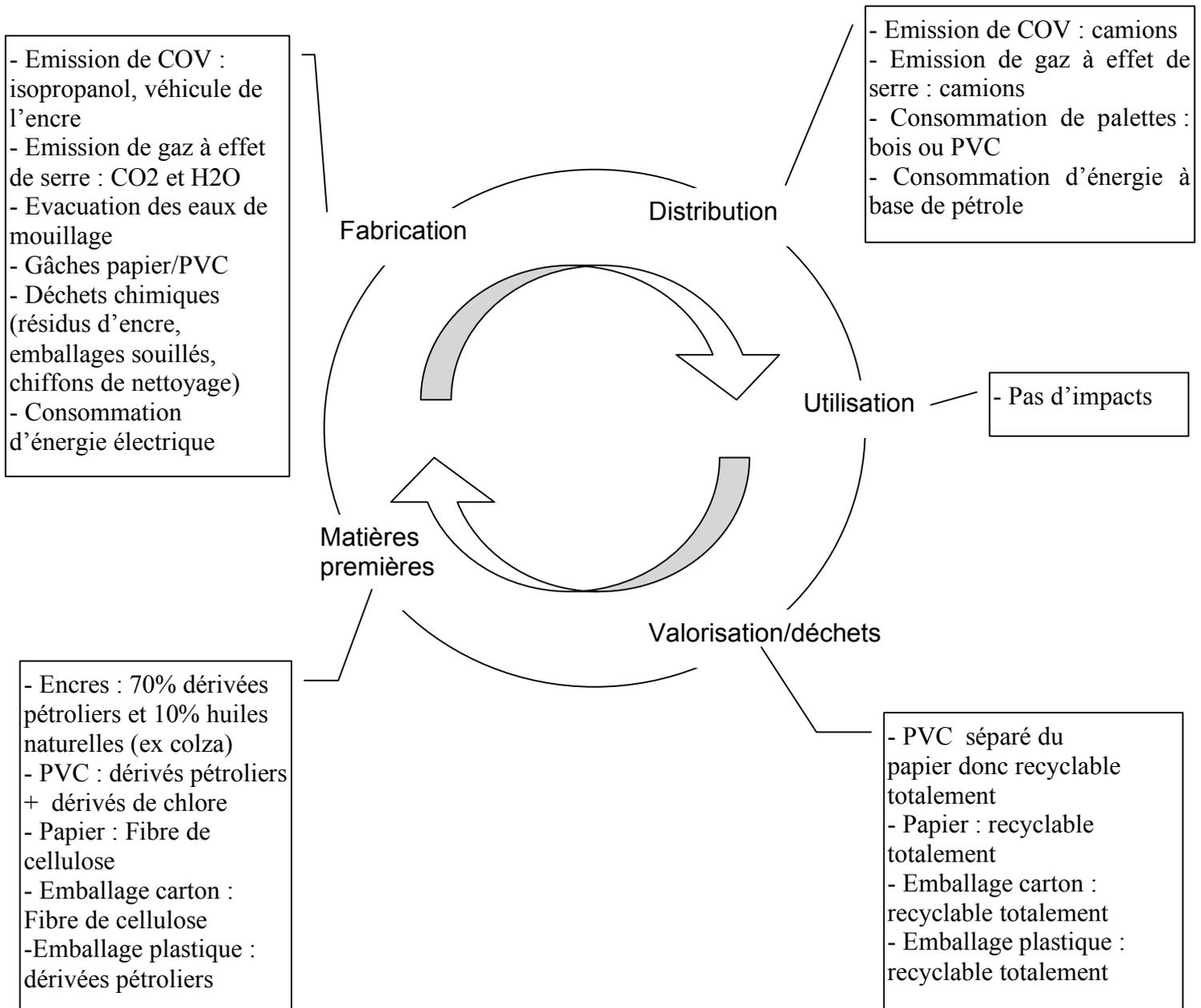


C <u>      </u> F <u>      </u> I <u>      </u>	<b>DD-GE-001</b>	Révision n° : 1 Date : 09/02/2005		
<b>Développement Durable</b>	<b>Politique de développement durable de CFI</b>  \\Alan-turing\Manuel Qualité\DD\GE\001-v0.doc	Ecrit	Vérifié	Validé
<b>Généralités</b>		R.AKHOUN	M.JACQUEMIN	G.DEMENTHON

## MAITRISE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

### Liste des impacts et enjeux environnementaux liés au cycle de vie des principaux produits distribués par CFI



### Schéma simplifié des impacts environnementaux

C  F  I 	<b>DD-GE-001</b>	Révision n° : 1 Date : 09/02/2005		
<b>Développement Durable</b>	<b>Politique de développement durable de CFI</b>  \\Alan-turing\Manuel Qualité\DD\GE\001-v0.doc	Ecrit	Vérifié	Validé
<b>Généralités</b>		R.AKHOUN	M.JACQUEMIN	G.DEMENTHON

## Informations quantitatives sur ces impacts, et comparaison avec les meilleures pratiques de la profession

### Matières premières (consommation annuelle)

Types	Quantités	Meilleures pratiques	Observations
Papier	2000 tonnes	100% fibres recyclées	Le papier serait de type « papier journal »
PVC	2,5 tonnes	Utilisation de PET ou de PP moins polluants lors de la fabrication	Extrême difficulté du façonnage et leur stabilité dimensionnelle
Emballage carton	-	-	-
Emballage plastique	-	-	-
Encre oxydopolymérisante	28 tonnes	Encre 100% végétale	En cours de test chez CFI
Solvants classe III	15 000 litres	Solvant non classé	En cours de test chez CFI
Encre UV	6 tonnes	-	-
Alcool	13 tonnes	Substituts d'alcool	Utilisé en offset rotative chez CFI

### Fabrication (les valeurs sont des moyennes mensuelles):

Types	Quantités	Meilleures pratiques	Observations
<b>Déchets générés</b>			
Papier	120 t/mois	-	L'intégralité est recyclée
PVC	200 kg/mois	-	L'intégralité est recyclée
Déchets chimiques liquides	1800 l/mois	Utilisation de produits moins volatiles et si possible non dangereux pour l'environnement	Possible uniquement pour certains solvants. Utilisation de circuit fermé chez CFI pour limiter l'évaporation
Emballages souillés	800 kg	Alimentation directe en encre des machines	CFI est déjà passé au bar à encre. La prochaine étape est l'alimentation directement aux encres de machines
Chiffons de nettoyage	4400 chiffons/mois	Location	Afin de ne pas « consommer » de chiffons, CFI a opté pour la location de chiffons en tissu et le traitement/lavage de ces derniers par une entreprise spécialisée

C  F I	<b>DD-GE-001</b>	Révision n° : 1 Date : 09/02/2005		
<b>Développement Durable</b>	<b>Politique de développement durable de CFI</b>	Ecrit	Vérifié	Validé
<b>Généralités</b>		R.AKHOUN	M.JACQUEMIN	G.DEMENTHON
\\Alan-turing\Manuel Qualité\DD\GE\001-v0.doc				

Emission de COV	Sans objet	Récupération et traitement	-
Emission de gaz à effet de serre	Sans objet	-	-
<b>Consommation</b>			
Energie électrique	2 250 000 KWh/an	Utilisation d'énergie renouvelable	CFI a souscrit au contrat Equilibre d'EDF pour la promotion d'énergie renouvelable
Eau	~100m3/mois	-	Il s'agit de la consommation type des presses offset

Distribution :

Types	Quantités	Meilleures pratiques	Observations
Palettes	1000 palettes/mois	Palettes consignées	CFI a opté pour un autre voie qui est l'utilisation exclusive de palettes en bois recyclées, ainsi que la gestion du parc palette par une société de recyclage du bois
Consommation de carburant pétrolier	-	Groupage des envois et optimisation du circuit	CFI essaye autant que possible de grouper ces envois et sous traite l'activité transport pour une meilleure optimisation de coûts donc du circuit emprunté.
Emission de COV	-	-	

Valorisation/déchets (en pourcentage de matière première) :

Types	Quantités	Meilleures pratiques	Observations
Papier	100 %	Tri sélectif	Le papier est biodégradable et peut être recyclé
PVC	100 %	Tri sélectif	Le PVC étant séparé du papier, il emprunte une filière de recyclage PVC pour revalorisation
Emballage carton	100 %	Tri sélectif	Idem papier
Emballage plastique	100 %	Tri sélectif	Idem PVC

C F I	<b>DD-GE-001</b>	Révision n° : 1 Date : 09/02/2005		
<b>Développement Durable</b>	<b>Politique de développement durable de CFI</b>	Ecrit	Vérifié	Validé
<b>Généralités</b>		R.AKHOUN	M.JACQUEMIN	G.DEMENTHON
\\Alan-turing\Manuel Qualité\DD\GE\001-v0.doc				

Les produits livrés par CFI peuvent être 100% recyclés à condition que l'utilisateur final effectue le tri sélectif de ses déchets ménagers.

**Engagements environnementaux et objectifs de progrès que nous nous sommes fixés, pour tendre vers ces meilleures pratiques ?**

- Utilisation de solvants non étiquetés
- Abandonner totalement l'alcool pour un produit biodégradable
- Réduire la quantité de déchets par optimisation des procédés de fabrication
- Tri de tous les déchets avant envoi dans les centres de traitements afin de recycler le maximum de déchets
- Certification « imprim'vert »
- Diminution de la consommation électrique

**Système de management reposant sur des procédures écrites pour mettre en place et suivre cette politique**

CFI entame cette démarche depuis septembre 2004, en prolongement de la démarche qualité.

**Produits développés qui présentent des innovations sur le respect de l'environnement**

- Abandon de l'alcool de mouillage aux rotatives pour un produit sans danger pour l'environnement
- Passage aux encres UV aux rotatives pour supprimer les COV des encres
- Recyclage de tout le bois présent chez CFI ; ex : réparation des palettes bois
- Souscription au contrat kWh équilibre d'EDF pour le développement des énergies renouvelables



<b>C</b> <b>F</b> <b>I</b> 	<b>DD-GE-001</b>	Révision n° : 1 Date : 09/02/2005		
<b>Développement Durable</b>	<b>Politique de développement durable de CFI</b>	Ecrit	Vérifié	Validé
<b>Généralités</b>		R.AKHOUN	M.JACQUEMIN	G.DEMENTHON
		\\Alan-turing\Manuel Qualité\DD\GE\001-v0.doc		

## **Mesures mises en œuvre auprès des fournisseurs de matières premières pour limiter l'appauvrissement des ressources naturelles et non-renouvelables.**

CFI n'exige pas d'engagement de la part de ses fournisseurs en matière d'environnement. Néanmoins, ci-dessous un descriptif des pratiques de nos fournisseurs de matières premières, tous sont ou sont encours de certification ISO 14000, et CFI consigne chaque année le bilan environnemental de chacun de ses fournisseurs principaux de matières premières.

Papier : Taux de récupération des déchets papiers en France 41.6% ( 71% en Allemagne). La pâte à papier est composée en France de 49.1% de papier recyclés (1<sup>er</sup> rang européen).

PVC : Devant l'appauvrissement en ressources pétrolières et le prix du baril, le matériau PVC est aujourd'hui composé presque essentiellement de matière PVC recyclée (qui ont auparavant subis un traitement régénérant). L'étape d'ajout de chlore, principal polluant lors de la fabrication du PVC, est aujourd'hui complètement maîtrisée, et donc aucune pollution n'est engendrée à ce stade ni de surconsommation. Si bien qu'aujourd'hui, le PVC qui a tant été décrié dans le nord de l'Europe, reprend des part de marché sur les matériaux « propres » comme le PET.

Encres : L'encre est composée entre 30% et 90% de dérivés pétroliers. Il existe des encres à bases végétales (taux de 30 à 50% en masse), réduisant ainsi la consommation de pétrole, mais ces encres sont restées au stade confidentiel car elles ne permettent pas l'impression sur tous support et engendrent de gros problèmes au séchage (maculage, durée de vie de l'impression...). De plus ces encres ne sont utilisables qu'aux rotatives avec sècheurs à air chaud, donc générateur de COV.

Emballage carton : Taux de récupération 62%. Taux de matière recyclées dans la composition : 82%.

Emballage plastique : Constitué à 100% de dérivés pétroliers. L'utilisation de film PE ou OPP sont les plus répandus. Ce type de matériau est 100% recyclable et la fabrication, hormis la consommation de pétrole, n'est pas polluante.

C F I	<b>DD-GE-001</b>	Révision n° : 1 Date : 09/02/2005		
<b>Développement Durable</b>	<b>Politique de développement durable de CFI</b>	Ecrit	Vérifié	Validé
<b>Généralités</b>		R.AKHOUN	M.JACQUEMIN	G.DEMENTHON
\\Alan-turing\Manuel Qualité\DD\GE\001-v0.doc				

## ASPECTS SOCIAUX

Nous n'avons pas à proprement parler mis en œuvre de véritable système de management social qui puisse nous permettre de revendiquer un référentiel existant de type de SA 8000. Néanmoins, les exigences principales étant basées sur les textes de l'O.I.T., Organisation Internationale du Travail, sur la déclaration universelle des droits de l'homme et la convention des Nations Unies sur les droits des enfants, nous vous confirmons par écrit notre engagement à faire que l'ensemble de ces principes soient appliqués dans notre entreprise ainsi que pour les sous-traitants que nous référençons, étant entendu qu'à ce jour notre activité ne nous a pas encore amené à une large utilisation de sous-traitance et de fournisseurs issus de pays socialement sensibles.

### Il en est ainsi pour tout ce qui touche :

- à l'utilisation de main d'œuvre infantile.
- à l'utilisation de main d'œuvre forcée.
- à la santé et la sécurité
- à la liberté syndicale
- aux pratiques disciplinaires
- aux nombres d'heures de travail et à leur rémunération
- aux contrôles des fournisseurs.

### Normes appliquées sur nos sites concernant les règles d'hygiène et de sécurité ?

Nous veillons à assurer la promotion des normes applicables sur le plan international en faveur d'un environnement de travail sain et sûr, et plus particulièrement des Conventions de l'OIT n°155 sur l'Hygiène et la Sécurité professionnelles, n°161 sur les services sanitaires au travail et n°170 sur les produits chimiques. Notre responsable Qualité exerce également la fonction de Responsable Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) et, à ce titre, a la mission de développer la politique HSE de la société, et d'améliorer la conformité réglementaire du site. Il est garant de la protection des hommes et des biens, dans un souci permanent d'amélioration de l'outil de travail et les conditions d'environnement. Il manage les projets HSE avec une vraie autorité de compétence au plan technique et légal, et assure l'interface avec les autorités et les organismes externes (DRIRE, Préfecture, Inspection et Médecine du travail, Agence de l'environnement).

Il gère les investigations de tous les incidents et risques plausibles, et s'assure que les actions correctives sont mises en place. Il mesure les performances, met à jour la documentation et les procédures et coordonne les formations HSE.

Il garantit le bon fonctionnement des procédures d'urgence liées à la présence sur le site de produits toxiques (traitement de surface,...). Il maîtrise les outils d'analyse de risques (AMDEC, diagrammes causes/effets...).

<b>C</b> <b>F</b> <b>I</b> 	<b>DD-GE-001</b>	Révision n° : 1 Date : 09/02/2005		
<b>Développement Durable</b>	<b>Politique de développement durable de CFI</b>	Ecrit  R.AKHOUN	Vérifié  M.JACQUEMIN	Validé  G.DEMENTHON
<b>Généralités</b>	\\Alan-turing\Manuel Qualité\DD\GE\001-v0.doc			

En ce sens, nous nous conformons à la loi du 31 décembre 1991 qui fait "obligation à l'employeur et au salarié en matière de sécurité du travail", et assurons que la promotion, l'amélioration des conditions de travail, la protection contre les accidents et maladies professionnelles et l'hygiène du travail sont des objectifs permanents de l'entreprise, et que nous suivons pour l'essentiel les directives relatives à la signalisation, à la protection contre les agents chimiques physiques et biologiques, ou contre les risques liés au plomb, à l'amiante au chlorure de vinyle monomère et au bruit qui ont fait suite au premier programme d'action du Comité consultatif pour la sécurité et l'hygiène et la protection de la santé sur le lieu de travail (1978).

Sur le fondement de l'article 118 A, nous suivons la directive cadre du 12 juin 1989, "mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs au travail", et avons évalué les risques à toutes les étapes de la production, sans omettre d'informer les travailleurs, de les former et de contrôler leur état de santé.

C F I	<b>DD-GE-001</b>	Révision n° : 1 Date : 09/02/2005		
<b>Développement Durable</b>	<b>Politique de développement durable de CFI</b>	Ecrit	Vérifié	Validé
<b>Généralités</b>		R.AKHOUN	M.JACQUEMIN	G.DEMENTHON
\\Alan-turing\Manuel Qualité\DD\GE\001-v0.doc				

## DEVELOPPEMENT DURABLE

Nous ne disposons pas d'un rapport de développement durable Néanmoins, en mars 2004, notre société a décidé d'adhérer au « Global Compact » ( Pacte Mondial des Entreprises pour le Développement Durable). Vous pourrez disposer si nécessaire de la copie de la lettre d'engagement auprès de L'O.N.U. Cette adhésion qui entre dans le cadre de notre politique de Développement Durable confirme notre engagement à mettre en œuvre les 10 principes issus des grandes déclarations internationales en matière :

- de Droits de l'homme.
- de Travail.
- et d'Environnement.

Dans le cadre de ce troisième volet consacré à l'environnement, quatre principes ont été édictés :

- Principe n° 7 : soutenir une approche préventive pour les défis environnementaux
- Principe n° 8 : prendre l'initiative pour promouvoir encore plus la responsabilité environnementale.
- Principe n° 9 : encourager le développement et la diffusion des technologies environnementales.
- Principe n°10 : agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

A ce titre, nous sommes tenus de fournir une fois par an un exemple concret d'application de ces principes et de le mettre en ligne sur le site du Global Compact ([www.unglobalcompact.org](http://www.unglobalcompact.org))



### Participation à des actions caritatives ?

Nous sommes étroitement associé au travers de la gratuité d'actions de soutien au profit de l'Association contre la Mucoviscidose.

### Politique en matière de formation pour nos employés ?

**Une politique de formation active** : afin d'intégrer, de maintenir et de développer les compétences de nos collaborateurs, nous proposons des possibilités assez étendues de formation. En 2003, CFI y a consacré **près de 2% de sa masse salariale**. Cette politique vise à accompagner l'ensemble des collaborateurs dans leur carrière à travers trois axes principaux : la formation et l'intégration des jeunes, l'accompagnement aux évolutions des métiers et des technologies, et la possibilité pour chacun, quelque soit son âge, de développer et transmettre ses compétences.

C F I	<b>DD-GE-001</b>	Révision n° : 1 Date : 09/02/2005		
<b>Développement Durable</b>	<b>Politique de développement durable de CFI</b>	Ecrit	Vérifié	Validé
<b>Généralités</b>		R.AKHOUN	M.JACQUEMIN	G.DEMENTHON
\\Alan-turing\Manuel Qualité\DD\GE\001-v0.doc				

### **Sensibilisation des salariés au développement durable ?**

Cela sera partie prenante de notre référencement prochain « imprim'vert »

### **Au-delà des obligations réglementaires en vigueur, actions entreprises pour contribuer au développement social et personnel de nos salariés ?**

Nous avons entrepris quelques pistes de progrès afin de contribuer plus avant au développement social et personnel de nos salariés :

- gérer de manière responsable l'emploi à durée limitée pour les opérations de mise sous plis/ routage
- Aménager de nouvelles organisations pour une flexibilité maîtrisée
- enrichir les compétences des salariés en poste dans la même fonction depuis plus de 10 ans.
- Améliorer les conditions de travail et l'ergonomie

C 	F 	I 	<b>DD-GE-001</b>			Révision n° : 1 Date : 09/02/2005		
<b>Développement Durable</b>			<b>Politique de développement durable de CFI</b>			Ecrit	Vérifié	Validé
<b>Généralités</b>						R.AKHOUN	M.JACQUEMIN	G.DEMENTHON
			\\Alan-turing\Manuel Qualité\DD\GE\001-v0.doc					

## ASPECTS REGLEMENTAIRES

### Activités soumises à déclaration/ autorisation selon la réglementation des ICPE ?

CFI n'est pas soumise à déclaration selon la réglementation des ICPE.

### Respect de la Directives du Conseil n°1999/13/CE du 11 mars 1999 relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvant organiques dans certaines activités et installations ?

Suivant le directives n°199/13/CE du 11 mars 1999 relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils, sont concernées les imprimeries ayant pour activité l'héliogravure, la flexographie, les rotatives offset à sécheur thermique, le vernissage et la sérigraphie. CFI ne correspond à aucune de ces catégories. Le procédé d'impression de CFI étant l'offset, et les rotatives fonctionnent avec des encres UV et donc un sécheur UV. Ci-dessous un descriptif et les axes de travail de CFI en matière d'émission de COV.

CFI n'effectue pas de mesure d'émission de COV car la consommation de solvant pouvant engendrer des COV est faible. De plus hormis l'alcool isopropylique, les solvants circulent en circuits fermés dans les machines (laveurs automatiques) permettant de récupérer la quasi-totalité du solvant (CFI achète 1.3m3 de solvant par mois et retraite 1.2m3 en déchets solvant, l'évaporation est donc inférieure à 8% du volume utilisé). Le séchage de l'encre peut engendrer des COV, mais de part leur faibles concentrations dans l'encre ( encre oxydopolymérisante) et la présence de récupérateur au niveau des sècheurs, le taux de COV émis est négligeable.

Certaines imprimeries ont installé des filtres en sortie de cheminée afin de limiter l'émission de solvant. Cependant cette pratique se limite aux imprimeries utilisant la flexographie ou l'héliogravure, fortement consommatrice de toluène (ou autres solvants) ou les rotatives avec sécheur thermique. Le procédé offset « normal » n'entre pas dans cette catégorie. L'autre voie d'amélioration est l'utilisation d'encre UV, comportant 0% de COV. CFI s'est engagée dans cette voie depuis plusieurs années, d'autant que les encres UV sont le seul moyen d'imprimer sur du PVC.

L'autre source de COV est l'évaporation de l'alcool isopropylique. CFI a définitivement supprimé cette source de COV au niveau des rotatives. La solution de mouillage utilisée en rotative est « saine » et peut même sans problème être déversée dans les égouts car exempte de polluant chimique. Concernant les machines feuilles l'alcool iso est encore utilisé dans un dosage maximum de 12%. La solution de mouillage est réfrigérée à 10°C afin de limiter au maximum l'évaporation. Dans ces conditions l'évaporation est de l'ordre de 20% pour une consommation de 200 litres par mois. CFI dans la continuité de sa démarche devrait fin 2005 supprimer l'alcool de ses offset feuilles pour un produit de mouillage 100% biodégradable. Ce produit est pour l'instant encore au stade de validation par notre service technique.

C F I	<b>DD-GE-001</b>	Révision n° : 1 Date : 09/02/2005		
<b>Développement Durable</b>	<b>Politique de développement durable de CFI</b>	Ecrit	Vérifié	Validé
<b>Généralités</b>		R.AKHOUN	M.JACQUEMIN	G.DEMENTHON
\\Alan-turing\Manuel Qualité\DD\GE\001-v0.doc				

Une autre source d'émission de COV est le prépresse ( utilisation de bains de révélateurs). CFI s'est dotée depuis plus d'un an, d'un système de gravure au laser, supprimant les différentes étapes de la photogravure et donc émettrices de COV. Les plaques offset sont dorénavant préparées sans utiliser de bain de développement ou de four de cuisson. Le seul bain utilisé est un bain d'hydroxyde de potassium afin de nettoyer les plaques après gravures laser.

### **Natures et Quantités de composés organiques volatiles émis ?**

(voir réponse à la question précédente)

### **Réglementations auxquelles nous sommes soumis en matière d'utilisation de substances dangereuses (référence des textes et des articles) ? Garanties du respect de ces réglementations ? Politique de substitution des substances dangereuses présentes dans les encres par des substances moins toxiques ?**

CFI n'utilise aucune substance radioactive ou très toxique. Certaines substances peuvent cependant être toxiques pour les organismes aquatiques en cas de déversement accidentel.

CFI utilise des solvants inflammables classe 3.

CFI n'utilise que des encres classées non dangereuses suivant la Directive 1999/45/CE

CFI est soumis uniquement aux réglementations concernant le traitement de ses déchets (code de l'environnement):

Article L. 541-2 du code de l'environnement

loi n°75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets

Décret n°96-1009 du 18 novembre 1996 modifié par décret 97-517 du 15 mai 1997, décret 96-1008 du 18 novembre 1996

### **Natures et filières de fin de vie des déchets que nous générons (élimination, valorisation).**

Déchets papiers : L'intégralité des déchets papiers est recyclée et réinjectée dans la fabrication de nouveaux papiers. Suivant la qualité du papier (imprimé ou rognure clair) le papier est soit racheté soit repris gratuitement par un centre de recyclage. À titre indicatif, le papier est revendu entre 5€/tonnes à 90€/tonne.

Déchets emballage papier : Les déchets d'emballage sont repris par un centre de recyclage et réinjectés dans la fabrication de nouveaux emballages. Suivant la qualité, les emballages sont repris gratuitement ou à 5€/tonne.

C F I	<b>DD-GE-001</b>	Révision n° : 1 Date : 09/02/2005		
<b>Développement Durable</b>	<b>Politique de développement durable de CFI</b>	Ecrit	Vérifié	Validé
<b>Généralités</b>		R.AKHOUN	M.JACQUEMIN	G.DEMENTHON
\\Alan-turing\Manuel Qualité\DD\GE\001-v0.doc				

Déchets PVC : L'intégralité des déchets PVC est recyclée et réinjectée dans la fabrication de nouveaux PVC. Les déchets PVC sont rachetés 0.3€/kg.

Déchets d'emballage plastique : Les déchets d'emballage plastiques sont récupérés gratuitement pas des centres de recyclage. Ils peuvent être utilisés pour la fabrication de nouveaux emballages ou servir de liant dans la fabrication de panneaux.

Déchets encre, emballage souillés, solvants, huile usagée : L'intégralité des DIS (déchets industriels spéciaux) est traitée par un centre de traitement agréé. Les déchets sont incinérés après traitement : le recyclage se fait donc sous forme calorifique. Un bordereau de suivi de traitement est remis à CFI afin de garantir le respect de la législation.

Encre	Pouvoir calorifique en kJ/g
Encres offset feuille	39
Encres UV	27
Encres heatset	37

Déchets ménagers : traitement par la commune

Déchet industriel banal (DIB) : traitement par centre agréé

Déchets bois : Recyclage par un centre agréé. Récupération pour la fabrication de palette ou de panneaux